



Pour un Pacte européen pour la montagne

Les montagnes sont en première ligne face au changement climatique : elles ont été touchées plus tôt et plus fortement que le reste de l'Europe et sont soumises à des risques naturels accrus qui remettent parfois en cause leur habitabilité.

Dans le même temps, les montagnes sont les **principaux sanctuaires de biodiversité et réservoirs de ressources naturelles en Europe** : elles abritent ainsi des écosystèmes vitaux pour l'ensemble des territoires européens, notamment par leurs fonctions de « châteaux d'eau » et de « puits de carbone » qui agissent comme régulateurs du climat. De ce fait, l'Europe a un intérêt stratégique majeur à les préserver dans la perspective de son adaptation au changement climatique.

Or aujourd'hui, les montagnes doivent faire face à un grand défi : **préserver l'ensemble de ces ressources tout en maintenant les conditions de leur développement** pour qu'elles demeurent des territoires riches, dynamiques et habités.

Alors que l'Union européenne doit mener une transition verte et numérique et qu'elle est confrontée à une concurrence mondiale croissante et à des tensions géopolitiques, la région alpine peut servir de modèle de développement et d'adaptation aux autres régions de montagne, en particulier par sa capacité à équilibrer le progrès économique et les objectifs environnementaux.

Dans un contexte de renouvellement des institutions européennes et d'ouverture des discussions sur le futur budget européen, **nous appelons ainsi à une prise en compte transversale et cohérente des spécificités des territoires de montagne dans toutes les politiques et programmes européens.**

Le « Pacte européen pour la montagne » invite les institutions européennes à accorder une attention particulière aux massifs européens qui font face à des défis liés à la singularité de leur environnement naturel et à déployer des actions concrètes en réponse aux recommandations portées par les acteurs européens de la montagne, au premier rang desquels la SUERA.

Un objectif stratégique partagé : maintenir une montagne vivante, dynamique, habitée et durable

Le maintien d'une montagne vivante, dynamique et habitée passe par des mesures adaptées en faveur de l'économie, de l'habitat, des conditions de vie, y compris dans les aspects environnementaux et énergétiques, ainsi que la gestion et l'anticipation des risques naturels. La prospérité des espaces de montagne doit s'entendre aussi pour tous, y compris les jeunes qui souhaitent s'y installer ou y rester.

Pour cela, les politiques européennes doivent cibler les secteurs stratégiques suivants :

» **Le tourisme** afin de diversifier et promouvoir l'offre touristique toute saison, tout en consolidant lorsque cela est encore possible, les activités hivernales ;

» **L'industrie et la compétitivité économique** dans un double objectif de décarbonation et de digitalisation, et un soutien à l'innovation pour conforter notamment les activités traditionnelles : agriculture, pastoralisme, sylviculture ;

» **La transition énergétique** avec le développement des énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, et des nouvelles sources d'énergie comme l'hydrogène. Cette transition énergétique sera indispensable pour répondre aux enjeux de mobilité et de logement qui doivent être relevés dans ces territoires pour les maintenir attractifs et habités ;

» **La gestion des risques**, dont l'enjeu est à la mesure de l'exposition croissante des régions de montagne et dépasse les frontières en impactant en particulier les grands axes de circulation.

Des politiques et des programmes européens à la hauteur de la préservation des spécificités des régions de montagne

Les disparités infrarégionales demeurent importantes au niveau des territoires, singulièrement dans les régions alpines, entre les centres urbains et les territoires ruraux plus périphériques.

La politique de cohésion de l'Union européenne reste à ce titre un outil indispensable pour réduire les écarts de développement et permettre la croissance de tous les territoires européens.

Celle-ci doit continuer à se déployer autour du principe de gestion partagée, y compris sur le volet transfrontalier et transnational (programmes Interreg) et avec l'implication directe des régions, échelon pertinent de déploiement de ces fonds dans les territoires.

La Politique Agricole Commune (PAC) doit, au même titre, se poursuivre avec l'implication des régions, afin d'accompagner le développement et les transitions de l'agriculture de montagne.

Dans le contexte de préparation du futur budget européen, il apparaît ainsi nécessaire de **maintenir un budget suffisant pour ces politiques historiques qui permettent d'agir au niveau des disparités infrarégionales, à l'instar des zones de montagne.**

De façon concrète, le Pacte européen pour la montagne appelle à :

- » **Une reconnaissance au niveau européen des montagnes comme zones d'intérêt majeur pour l'Europe**, tant comme ressources naturelles essentielles que comme sanctuaires continentaux de biodiversité et territoires à l'économie compétitive et innovante, dans leurs dimensions agropastorale, sylvicole, énergétique, industrielle et touristique ;
- » **Un engagement fort des acteurs impliqués dans les politiques de montagne au niveau national, régional et local** pour unir leurs efforts à l'échelle européenne et encourager un dialogue direct et constructif avec les institutions européennes pour permettre une prise en compte transversale et intersectorielle des problématiques de montagne, en application de l'article 174 TFUE et au-delà de la seule politique de cohésion ;
- » **Une poursuite du soutien financier de l'Union européenne aux projets à dimension interrégionale, transfrontalière et transnationale**, et une adaptation des programmes européens en gestion directe, notamment dans le cadre du futur Fonds européen de Compétitivité, aux spécificités des territoires de montagne ;
- » **Un suivi technique et politique dédié au Pacte européen pour la montagne**, tant au niveau d'instances interrégionales, sur le modèle de la SUERA, qu'au niveau des institutions européennes ;
- » **Une approche axée sur les résultats, avec la création d'un Observatoire européen de la montagne ou la constitution d'une base de données statistiques européenne harmonisée** permettant de suivre l'évolution de la situation des montagnes en Europe dans quelques domaines clés (tourisme, risques, mobilités, logement...).



CONTACT : delegation@auvergnerhonealpes.fr